Diplôme d’Etat d’Assistant Familial (DEAF)

La loi n° 2005-706 du 27 juin 2005 a marqué une avancée majeure dans la professionnalisation des assistants familiaux en instaurant une formation de 240 heures, sanctionnée par un Diplôme d’État.

Après l’obtention de l’agrément délivré par le Conseil Départemental, celui-ci inscrit les assistants familiaux agréés à la formation obligatoire, qui se déroule en cours d’emploi. Cette formation est organisée en alternance sur une durée de 18 à 24 mois.

Le décret n° 2005-1772 du 30 décembre 2005, relatif à la formation des assistants familiaux et à l’institution du Diplôme d’État, impose que cette formation soit suivie dans un délai de trois ans après la signature du premier contrat de travail.

Elle se compose de trois domaines de compétences, évalués tout au long du parcours et en fin de formation par un jury de professionnels.

Toutefois, conformément à l’article D. 421-43 du Code de l’Action Sociale et des Familles, sont dispensés de cette formation les assistants familiaux titulaires de l’un des diplômes suivants :

- Diplôme d’auxiliaire de puériculture,
- Diplôme d’éducateur de jeunes enfants,
- Diplôme d’éducateur spécialisé,
- Diplôme de puéricultrice

Objectifs

- Acquérir les connaissances utiles et utilisables dans la prise en compte de l’enfant confié et de la spécificité de sa situation.
- Savoir repérer et comprendre les comportements et les symptômes apparaissant chez l’enfant et leurs incidences.
- Développer des attitudes adaptées au soutien du développement de la vie affective et sociale de l’enfant.
- Développer une position professionnelle se référant à une identité de métier dans le cadre de l’équipe pluridisciplinaire de placement familial.

Le + de la formation

Une formation en alternance, en prise directe avec les problématiques quotidiennes des professionnels.

Un accompagnement à la professionnalisation et un accompagnement à la préparation des épreuves du diplôme.
Des regroupements réguliers permettant de constituer un groupe de pairs bienveillant et aidant.

Public concerné et pré-requis

- Assistant familial en activité ayant suivi le stage préparatoire de 60 heures obligatoires et préalable au premier accueil

Programme

- **Bloc de compétence 1** : Accueil et intégration de l'enfant et de l'adolescent dans sa famille d'accueil

Compétences attendues : répondre aux besoins physiques de l'enfant / Contribuer à répondre aux besoins psychiques de l'enfant / répondre aux besoins de soins / Intégrer l'enfant dans sa famille d'accueil

- **Bloc de compétence 2 :** Accompagnement éducatif de l'enfant

Compétences attendues : Favoriser le développement global de l'enfant / contribuer à l'insertion sociale, scolaire et professionnelle de l'enfant

- **Bloc de compétence 3 :** Communication professionnelle

Compétences attendues : Communiquer avec les membres de l'équipe de placement familial / communiquer avec les intervenants extérieurs

Votre intervenant

- Une équipe d'intervenants ayant une expérience professionnelle de terrain, issue du secteur médico social et/ou de la protection de l'enfance, et possédant une expertise spécifique.

Notre démarche pédagogique

- Une démarche pédagogique active, adaptée à un public adulte en formation.
- Des enseignements basés sur l'analyse de la pratique professionnelle des participants, la discussion des problématiques de terrain, la co-construction des savoirs.
- Des techniques pédagogiques dynamiques et variées pour susciter et maintenir l'intéret des participants.
- Un rythme et une organisation adaptés aux contraintes des professionnels en activité.

Moyens techniques

- Présentiel

Livrables

En début de formation, nous remettons un livret au stagiaire où sont répertoriées les informations suivantes :

- Coordonnées de l'OF, des personnes prenant en charge la formation (responsables de la formation, assistante de formation, formateur référent)
- Les différentes thèmes et modules de formation.
- L'organisation et principe de mise en œuvre…

Evaluation

- Les évaluations sont réalisées conformément à la réglementation :
- Tout au long de la formation, évaluation des acquis progressifs permettant les ajustements tout au long du parcours. La synthèse de ces entretiens, entre le référent professionnel, le professionnel en formation et le formateur référent, est consignée dans le livret d'examen du participant.
- Des épreuves finales sont organisées par le certificateur régional pour valider chaque domaine de compétence.

Pourquoi choisir FORMA SANTÉ ?

Un taux de réussite de 86,67% en 2025

FORMATION INITIALE

Durée : 240 Heures **Jours :** 40 jours

Tarif : Le financement de la formation est assuré exclusivement par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). Aucun coût n'est à la charge du candidat, quelle

que soit sa situation.

Bourges

Date(s) :

• Du 13 Mai 2024 au 9 Février 2026

Châteauroux

Date(s) :

• Du 21 Mai 2024 au 3 Février 2026

Orléans

Date(s) :

• Du 16 Mai 2024 au 12 Février 2026
• Du 27 Mai 2024 au 9 Février 2026

Demande de contact

Dernière modification le 16 avril 2025 à 09h30

FORMASANTÉ
50 rue Tudelle - 45100 ORLEANS
02 38 56 01 01
contact@formasante.fr